

DECISION N°53 /20

Avenant 3 au marché n°17.016-3 relatif à la mise à disposition en location, rotation avec vidage, pesée et déchargement des caissons et compacteurs sur 17 communes du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 65,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu la délibération DL16/2018 du 27 mars 2018 portant autorisation de signer les marchés relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse, à la société *NICOLLIN*, sise 39 rue Carnot, BP 106, 69192 SAINT FONTS, pour le lot 3 relatif à la mise à disposition en location, rotation avec vidage, pesée et déchargement des caissons et compacteurs sur 17 communes du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Considérant la nécessité pour le SIOM de modifier le périmètre géographique du service en y ajoutant les 4 communes de La Ville du Bois, Linas, Monthléry et Ballainvilliers,

Considérant la nécessité pour le SIOM de disposer d'un nouveau type de caisson spécifique à la ferraille ainsi que d'un prix de reprise pour ce matériau,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant n°3 au marché n°17.016-3 relatif à la mise à disposition en location, rotation avec vidage, pesée et déchargement des caissons et compacteurs sur 17 communes du SIOM de la Vallée de Chevreuse avec la société *NICOLLIN*, 39 rue Carnot, BP 106, 69192 SAINT FONTS.

ARTICLE 2 :

Dans un premier temps, l'objet de l'avenant est de modifier le périmètre géographique du service en y ajoutant les 4 communes suivantes : La Ville du Bois, Monthléry, Linas et Ballainvilliers.

Par conséquent, les articles du CCTP suivants sont modifiés comme suit :

- l'article 4 du CCTP est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

« Toutefois, les prestations, objet du présent marché, portent seulement sur les 17 communes du territoire du SIOM suivantes : Bures-sur-Yvette, Champlan, Chevreuse, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, Les Ulis, Longjumeau, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle. »

Il convient de lire :

« Les prestations, objet du présent marché, portent sur l'ensemble du territoire du SIOM, soit **les 21 communes** suivantes : **Ballainvilliers**, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chevreuse, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, **La Ville du Bois**, Les Ulis, **Lin**as, Longjumeau, **Monthéry**, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle. »

- L'article 29 relatif à l'identification des exutoires est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

« Les caissons chargés sont dirigés vers les lieux de dépôt, de traitement ou de transfert des déchets, équipés de ponts bascules agréés.

Le tableau ci-dessous présente les lieux, jours et horaires d'ouverture des différents exutoires par flux collectés :

Déchets	Installation	Jours et horaires d'ouverture
Déchets des marchés forains et incinérables	UVE du SIOM Chemin départemental 118 ZI de Courtaboeuf 91140 VILLEJUST	Lundi au dimanche 24h/24
Déchets verts	Plateforme de compostage Zymovert Lieu-dit Le Jardin, 91470 LIMOURS EN HUREPOIX Échéance prévisionnelle du marché de traitement : 31/12/2020	Du lundi au samedi 6h-19h, y compris les jours fériés (sauf le 1 ^{er} mai)
Encombrants	Centre de tri des DAE et encombrants SEMAVAL Ecosite, 91810 VERT-LE-GRAND Échéance prévisionnelle du marché de traitement : 13/12/2019	Du lundi au vendredi : 7h - 17h Samedi : 7h - 11h Fermé les jours fériés
Gravats	Centre de tri des DAE et encombrants SEMAVAL Ecosite, 91810 VERT-LE-GRAND Échéance prévisionnelle du marché de traitement : 13/12/2019	Du lundi au vendredi : 7h - 17h Samedi : 7h - 11h Fermé les jours fériés

Les sites de traitement des déchets sur lesquels doivent être acheminés les déchets collectés dans le cadre du présent accord-cadre se trouvent dans un rayon de l'ordre de 25 kilomètres autour du siège du SIOM.

Le Titulaire se tient informé des jours et heures d'ouverture des différents lieux de déchargement des déchets et des éventuelles modifications. Il prend en considération ces informations et éventuelles modifications dans ses tournées, et à ses frais. »

Il convient de lire :

« Les caissons chargés sont dirigés vers les lieux de dépôt, de traitement ou de transfert des déchets, équipés de ponts bascules agréés.

Le tableau ci-dessous présente les lieux, jours et horaires d'ouverture des différents exutoires par flux collectés :

Déchets	Installation	Jours et horaires d'ouverture
Déchets des marchés forains et incinérables	UVE du SIOM Chemin départemental 118 ZI de Courtaboeuf 91140 VILLEJUST	Lundi au dimanche 24h/24
Déchets verts	<p><u>Pour les 17 communes du périmètre 1 :</u> Plateforme de compostage ZYMOVERT Lieu-dit Le Jardin, 91470 LIMOURS EN HUREPOIX</p> <p>Échéance prévisionnelle du marché de traitement : 31/12/2020</p> <p><u>Pour les 4 communes du périmètre 2 :</u> Plateforme de compostage SEMAVERT Ecosite, 91810 VERT-LE-GRAND Échéance prévisionnelle du marché de traitement : 31/12/2020</p>	<p>Du lundi au samedi 6h-19h, y compris les jours fériés (sauf le 1^{er} mai)</p> <p>Du lundi au vendredi 6h-22h, y compris les jours fériés (sauf les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai)</p>
Encombrants	Centre de tri des encombrants NICOLLIN, 78530 BUC Échéance prévisionnelle du marché de traitement : 13/04/2024	Du lundi au vendredi : 6h – 18h Samedi : 6h – 19h y compris les jours fériés (sauf le 1 ^{er} mai)
Gravats	Centre de tri des déchets inertes SEMAVERT Ecosite, 91810 VERT-LE-GRAND Échéance prévisionnelle du marché de traitement : 13/04/2024	Du lundi au vendredi : 6h – 18h Samedi : 6h – 19h y compris les jours fériés (sauf le 1 ^{er} mai)

Les sites de traitement des déchets sur lesquels doivent être acheminés les déchets collectés dans le cadre du présent accord-cadre se trouvent dans un rayon de l'ordre de 25 kilomètres autour du siège du SIOM.

Le Titulaire se tient informé des jours et heures d'ouverture des différents lieux de déchargement des déchets et des éventuelles modifications. Il prend en considération ces informations et éventuelles modifications dans ses tournées, et à ses frais. »

Dans un second temps, l'objet du présent avenant est également de compléter le bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement, qui constitue le catalogue de commande spécifique au SIOM dans le cadre de l'exécution du marché.

Les lignes suivantes sont donc ajoutées :

Volume de caissons	Type de rémunération	Détermination du prix		PU HT	TVA	PU TTC
Caisson 30m3 spécifiquement pour la ferraille	unitaire	PLoc7	€/mois	65 € HT	20%	78 € TTC
Rotation en déchèterie et sur CTM spécifique pour la ferraille	unitaire	Prot7	€/mois	110 € HT	20%	132 € TTC
Qualité	Prix de reprise septembre 2020					
Ferraille	55 € HT					

Les autres conditions du marché restent inchangées.

ARTICLE 3 :

Les prix appliqués sont ceux renseignés au BPU. L'accord cadre étant sans minimum ni maximum, le présent avenant n'emporte pas de conséquences financières en ce qu'il ne modifie, ni à la hausse, ni à la baisse, les montants minimum et maximum du marché.

Cependant, l'incidence financière liée à cette extension géographique est évaluée à 24 894,26 €HT par an pour un marché dont le montant initial annuel est estimé à 319 303.30 € HT.

L'incidence financière liée à la reprise de la ferraille représente une plus-value. En effet, le coût prévisionnel annuel pour la collecte de la ferraille est de 20 820 € HT par an, le un montant de recette est estimé, quant à lui, à 24750 € pour 450 tonnes par an. La plus-value est donc estimée à 3930 € HT par an, soit 15720 €HT sur toute la durée du marché.

Sur toute la durée du marché, le montant initial du marché s'élève à 1 277 213 € HT. Pour l'extension du périmètre, l'avenant entraîne donc une augmentation de 53 937 € HT sur toute la durée du marché, ce qui représente une plus-value de 4,22 %. Avec la plus-value issue de la reprise de la ferraille, le montant final de l'avenant s'élève à 38 217 € HT sur toute la durée du marché, ce qui représente une plus-value finale de 2,99%.

Le présent avenant prend effet à compter du 09 mars 2020. Toutes les clauses du marché qu'il ne modifie pas demeurent applicables.

ARTICLE 4 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le ~~14 DEC. 2020~~

Le Président,

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture le : **17 DEC. 2020**
- affichée le : **17 DEC. 2020**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC53_2020
Date de la décision:	2020-12-14 00:00:00+01
Objet:	Avenant n°3 au marché n°17.016-3 relatif à la mise à disposition en location, rotation avec vidage, pesée et déchargement des caissons et compacteurs sur 17 communes du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20201214-DC53_2020-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20201214-DC53_2020-AU-1-1_0.xml	text/xml	1020
<i>nom original:</i>		
dc 53 20.pdf	application/pdf	304107
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20201214-DC53_2020-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	304107

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2020 à 15h09min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2020 à 15h10min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2020 à 15h10min22s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	17 décembre 2020 à 15h17min24s	Recu par le MIAT le 2020-12-17

